

Beaurepaire, le 4 mai 2021

DDT de l'Isère  
17, Bd Joseph Vallier, BP 45  
38040 Grenoble

Affaire suivie par : nadia.bouissou@sirra.fr

Objet : **Avis de la CLE**  
**Projet d'aménagement de la RD519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles**

Monsieur le Préfet,

Par courriel en date du 18 mars 2021, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre Liers Valloire sur le projet d'aménagement de la RD519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles.

Lors de sa séance du 3 mai 2021, le Bureau de la CLE a émis un avis favorable sur le projet d'aménagement de la RD519, sous réserve :

- Qu'une analyse détaillée de l'impact de l'augmentation de la charge polluante dans les eaux pluviales infiltrées sur l'état chimique initial de la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire (valeurs seuils et normes de qualité environnementale) soit réalisée afin de s'assurer de la conformité du projet avec la règle n°8 du SAGE qui implique le respect des objectifs qualitatifs de la ressource souterraine ;
- Que les moyens pour éviter l'introduction d'espèces invasives issues d'autres secteurs par les engins de chantier soient mis en œuvre.

Le Bureau de la CLE rappelle également que toutes les mesures de préservation de la qualité de la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire doivent être prises en cas d'infiltration directe des eaux pluviales via des puits durant la phase de travaux.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric SAVIGNON,  
Président de la CLE

